

Commune de FREHEL

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 mars 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 10 mars, les membres du conseil municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : Vendredi 4 mars 2016

Etaient présents : Mmes BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, TADIER Joële, NABUCET –MAIGNAN Mélanie, MARTIN Caroline, MM CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, POINSOT Jean-Pierre, GIRARD Jacques, DROGUET Stéphane, PINAUD Laurent, CHOLET Didier

Etaient absents, représentés : Mme RIO Isabelle, M PANNETIER Laurent, M BERNARD Claude.

Etait absente excusée : Mme ANDRE Valérie

Monsieur CHOLET Didier, candidat, est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2016-2-024 : Approbation des comptes de gestion 2015 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, rappelle aux membres de l'assemblée ce qu'est le compte de gestion établi par les services fiscaux et validé par la trésorerie et l'importance de l'approuver ; étape préalable au vote des comptes administratifs de la commune établi par le Maire. Les écritures de ces deux comptes doivent être strictement semblables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion 2015

Délibération n° 2016-2-025 : Approbation des comptes administratifs 2015 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, présente les différents comptes administratifs de la commune :

Compte administratif commune :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	2 627 852,88	Dépenses	1 758 851,23
Recettes	3 748 815,41	Reste à réaliser : 149 686,85	
Excédent de clôture	1 120 962,53	Recettes	1 152 258,53
		Reste à réaliser : 3 779,00	
		Déficit de clôture	-
		606 592,70	
Résultat de N-1 reporté	304 237,37	Résultat de N-1 (excédent)	283 255,64
		Excédent d'investissement reporté des	

	lotissements de Fréhel 126 570,31
Excédent de fonctionnement 1 425 199,90	Déficit d'investissement 196 766,75

Compte administratif camping municipal :

Dépenses	534 081,66	Dépenses	234 092,27
Recettes	691 547,39	Restes à réaliser	89 214,99
Excédent de clôture	157 465,73	Recettes	121 530,19
Résultat de N-1 reporté	231 668,70	Restes à réaliser	3 779,00
		déficit de clôture	- 112 562,08
Excédent de fonctionnement	389 134,43	Excédent d'investissement	31 293,62

Compte administratif Maison de santé :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	38 816,87
0,00		Restes à réaliser	46 333,43
Recettes		Recettes	0,00
0,13			
Excédent de fonctionnement	0,13	Déficit d'investissement	38 816,87

Compte administratif lotissement « Domaine de la Grande Abbaye »

Dépenses	156 349,67	Dépenses	156 349,67
Recettes	156 349,83	Recettes	0,00
Excédent de clôture	0,16	Déficit de clôture	156 349,67
Excédent de fonctionnement	0,16	Déficit d'investissement	156 349,67

Compte administratif lotissement des Ormes :

Fonctionnement		investissement	
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00

Recettes	0,00	Recettes	0,00
Excédent de clôture	0,00	Excédent de clôture	0,00
Résultat de N-1 reporté	29 201,88	Résultat de N-1	- 81 701,88
Résultat de fonctionnement	29 201,88	Déficit d'investissement	81 701,88

Lotissement des Petites Fontaines : clôturé

fonctionnement		Investissement	
Dépenses	516,20	Dépenses	-
Recettes	516,44	Recettes	-
Résultat de clôture	0,24	Résultat de clôture	-
Résultat de N-1	- 0,24		
Résultat de fonctionnement	0,00	Résultat d'investissement	-

Lotissement de la Petite Abbaye : clôturé

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	1 158 097,92	Dépenses	382 846,83
Recettes	818 087,21	Recettes	818 087,21
déficit de clôture	- 340 010,71	Excédent de clôture	435 240,38
Résultat de N-1	340 010,71	Résultat de N-1	435 240,38
Résultat de fonctionnement	-	Résultat d'investissement	-

Lotissement de Fréhel : clôturé

Dépenses	285 657,86	Dépenses	285 658,56
Recettes	285 658,56	Recettes	412 228,87
Excédent de clôture	0,70	Excédent de clôture	126 570,31
Résultat de N-1	- 0,70	Résultat de N-1 reporté	0,00
Résultat de fonctionnement	0,00	Résultat d'investissement	126 570,31

La clôture du lotissement de Fréhel laisse apparaître un excédent d'investissement de 126 570, 31€. Cette somme est transférée et intégrée au résultat 2015 de la section d'investissement du budget communal (voir compte administratif, commune, investissement).

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en délibéré et à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2015.

Délibération n° 2016-2-026 : Affectation des résultats des comptes Administratifs 2015 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, propose, après avis de la commission des finances d'affecter les résultats des comptes administratifs 2015 de la façon suivante :

Budget communal :

Excédent de fonctionnement : 1 425 199,90€

- Affectation au B P 2016 en section d'investissement –article 1068 : 400 000€
- Reprise du solde de l'excédent en section de fonctionnement (002) :
1 025 199,90€

Déficit d'investissement : 196 766,75€

- Déficit d'investissement constaté : 323 337,06€
- Déficit corrigé par le reversement de l'excédent d'investissement du lotissement de FREHEL : 126 570,31€
- Soit reprise du résultat en section d'investissement (001) : - 196 766,75€

Budget camping :

Excédent de fonctionnement : 389 134,43€

- Affectation au BP 2016 (section d'investissement –article 1068 : 100 000€
- Reprise du solde de l'excédent en section de fonctionnement (002) : 289 134,43€

Excédent d'investissement : 31 293,62€

- Reprise du résultat en section d'investissement (001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

Délibération n° 2016-2-027 : Vote des taux d'imposition 2016 :

Madame le Maire informe que l'équilibre du budget primitif ne nécessite pas une augmentation des taux d'imposition. Ce choix a été validé par la commission des finances. Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2015 à savoir :

- **Taxe d'habitation : 22,09%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,04%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,94%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
DECIDE de fixer comme suit les taux d'imposition 2016 :

- Taxe d'habitation : 22,09%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,04%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,94%

Délibération n° 2016-2-028 : Vote des budgets primitifs 2016 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjoint en charge des finances, propose le vote des différents budgets primitifs qui ont été validés par la commission des finances et qui s'établissent comme suit :

Budget communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES		
Chapitre de dépenses	intitulé	Montant des crédits
011	Charges à caractère générale	480 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	953 200,00
014	Atténuation de produits	353 400,00
022	Dépenses imprévues	140 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 050 911,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	599 700,00
66	Charges financières	62 220,00
67	Charges exceptionnelles	80 600,00

TOTAL DEPENSES :
3 880 131,90

SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	1 025 199,90
013	Atténuation de charges	20 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marché	52 200,00
73	Impôts et taxes	2 040 550,00
74	Dotations, subventions et participations	412 800,00
75	Autres produits de gestion courante	295 450,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	3 922,00
TOTAL RECETTES :		
3 880 131,90		

SECTION d'INVESTISSEMENT -DEPENSES		
Chapitre des dépenses	intitulé	Montant des crédits
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	196 766,75
020	Dépenses imprévues	74 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	178 900,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	88 000,00
21	Immobilisations corporelles	370 301,86

23	Immobilisations en cours	552 222,29
27	Autres immobilisations financières	300 000,00
Total dépenses :		1 810 190,90

SECTION d'INVESTISSEMENT –RECETTES		
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 050 911, 90
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	32 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	160 000,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	550 700,00
13	Subventions d'investissement	15 779,00
	Total recettes	1 810 190,90

Camping Municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES		
011	Charges à caractère général	156 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	271 300,00
022	Dépenses imprévues	19 205,39
023	Virement à la section d'investissement	238 428,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	264 100,00
66	Charges financières	1 200,75
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
	Total dépenses	981 734,43

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	289 134,43
013	Atténuations de charges	1 500,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	39 000,00
73	Impôts et taxes	650 000,00
75	Autre produits de gestion courante	1 800,00
77	Produits exceptionnels	300,00
	Total recettes	981 734,43

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 350,00
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	94 755,27
23	Immobilisations en cours	243 485,00
	Total dépenses	405 590,27

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 293,62
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	238 428,29
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	105 868,36
	Total recettes	405 590,27

Maison de santé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
65	Autres charges de gestion courante	10,00
	Total dépenses	10,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	0,13
75	Autres produits de gestion courante	9,87
	Total recettes	10,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 816,87

20	Immobilisations incorporelles	4 846,13
21	Immobilisations corporelles	5000,00
23	Immobilisations en cours	940 000,00
	Total dépenses	988 663,00

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES

13	Subventions d'investissement	162 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	826 663,00
	Total recettes	988 663,00

Lotissement »Domaine de la Grande Abbaye » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

011	Charges à caractère général	1 194 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 349,67
65	Autres charges de gestion courante	10,00
	Total dépenses	1 486 859,67

SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES

002	Résultat d'exploitation reporté	0,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 849,67
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marché	136 000,00
75	Autres produits de gestion courante	9,84
	Total recettes	1 486 859,67

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	156 349,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 350 849,67
	Total dépenses	1 507 199,34

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	292 349,67
16	Emprunts et dettes assimilées	1 214 849,67
	Total recettes	1 507 199,34

Lotissement des Ormes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	30 000,00
-----	-----------------------------	-----------

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	193 403,76
65	Autres charges de gestion courante	10,00
	Total dépenses	223 413,76

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	29 201,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 701,88
70	Ventes de produits fabriqués	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
77	Produits exceptionnels	22 500,00
	Total recettes	223 413,76

SECTION d'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 701,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	111 701,88
	Total dépenses	193 403,76

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	193 403,76
	Total recettes	193 403,76

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à et l'unanimité :

APPROUVE les budgets primitifs 2016, tels que présentés ci-dessus.

Délibération n° 2016-2- 029 : Maison de santé ; Eclairage des voix d'accès et du parking :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la construction de la maison de santé, elle a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie pour une étude financière relative d'une part à l'éclairage de la voie d'accès du futur bâtiment et à l'éclairage du parking d'autre part.

Le projet est présenté aux membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une voix contre :

APPROUVE le projet d'éclairage public concernant la voie d'accès à la maison de santé et le parking attenant, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 35 000€ HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre), réparti comme suit :

Eclairage du parking : 19 000€ HT avec une charge communale de 11 400€

Eclairage de la voie : 16 000€ HT avec une charge communale de 9 600€

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Délibération n° 2016-2- 030 : Lotissement des Ormes ; maîtrise d'œuvre :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une partie du lotissement des Ormes n'a pas été urbanisée ; cette partie ayant été classée en zone non constructible au regard du Plan d'occupation des Sols en vigueur à l'époque et classée en zone humide. Le Plan Local d'Urbanisme révisé, a classé une partie en zone constructible et une autre en zone inondable, donc inconstructible.

Madame le Maire propose que la partie urbanisable puisse être aménagée et propose à cet effet de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet privé pour l'étude de ce dossier.

Une proposition a été faite par le cabinet « Atelier du Marais » qui se décompose comme suit :

- Dossier de déclaration préalable de lotissement et Avant- projet : 2 000€ HT
- Dossier PRO et Assistance Contrats des Travaux : 1 500€ HT

Le cabinet propose en option la présentation d'un dossier au titre de la loi sur l'eau pour un montant de 1 500€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour une abstention :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la partie non urbanisée du lotissement des Ormes ;

Accepte de confier au cabinet « Atelier du Marais », une mission de maîtrise d'œuvre définie comme suit :

- Présentation du dossier de déclaration préalable et avant-Projet : 2 000€ HT
- Présentation du dossier PRO et Assistance Contrats des Travaux (ACT) : 1 500€ HT
- Présentation d'un dossier au titre de la loi sur l'eau (complémentaire) : 1 500€ HT

Soit au total : 5000€ HT

Délibération n° 2016-2- 031 : Garderie municipale ; prix du goûter :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont délibéré le 26 novembre 2016 (délibération n° 2015-2-154) pour fixer le prix de la garderie municipale ;

Cette délibération a omis d'indiquer le prix du goûter servi aux enfants fixé à 0,50€. Il y a donc lieu de prendre une délibération pour fixer à nouveau le prix du goûter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 0,50€ le prix du goûter pris par les enfants qui fréquentent la garderie municipale.

Délibération n° 2016-2-032 : Concours communal des maisons fleuries :

Madame le Maire informe que chaque année la commune s'inscrit pour le concours des villes et villages fleuris et lance un concours communal des maisons fleuries. La décision a été prise par le conseil municipal, mais n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique. Il y a lieu de régulariser cette situation et de doter le concours d'un montant global des prix à répartir entre les participants retenus par le jury communal.

Le jury communal a décerné les prix lors de sa visite sur le territoire communal le 9 juillet 2015. Afin de pouvoir verser les sommes correspondant aux gagnants, il est nécessaire de fixer une somme globale à répartir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 320€, le montant des prix à répartir entre les gagnants du concours des maisons fleuries 2015. _

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Arrêt de commercialisation des offres de publiphonie : Le Groupe « ORANGE » a informé la collectivité qu'elle procèdera prochainement à l'enlèvement des cabines téléphoniques situées sur notre territoire.

Mise en place des compteurs LINKY par ERDF : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du projet par ERDF, d'installation chez les abonnés du nouveau compteur « LINKY ». Certaines municipalités ont pris des décisions refusant l'installation de ces compteurs sur leurs territoires. Madame le Maire pense que la décision de refus d'une telle installation appartient aux abonnés.

Landes et Bruyères, Edition 2016 : une réunion à l'intention des bénévoles est programmée le 16 mars prochain.

Collectif contre l'atterrage des câbles au centre de la plage de Caroual à Erquy : Madame le Maire tient à la disposition des élus la lettre du collectif contre le projet d'atterrage des câbles en relation avec le projet d'éoliennes en mer.

Urbatys : Madame le Maire donne lecture du courrier de la société URBATYS qui met en demeure la commune d'intégrer dans le domaine communal les parties communes du lotissement « Le Vallon de Resnel ». Il appartient à cette société de faire la demande par l'association des propriétaires du lotissement dûment constituée. Une procédure précise concerne cette intégration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,

Le Secrétaire,